

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'ACTION SOCIALE
LE CONSEILLER D'ÉTAT
CHEF DU DÉPARTEMENT

Association Théâtre Pro Ne
Madame Aurore Faivre
Présidente
Rue des Terreaux 16
2300 La Chaux-de-Fonds

Neuchâtel, le 3 mars 2020

Votre courrier du 28 janvier 2020

Madame la présidente,

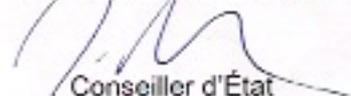
Votre lettre faisant état de votre inquiétude face à la possibilité d'un prélèvement de 30% des bénéfiques de la Loterie Romande directement par l'État nous a bien été transmise par mon collègue Alain Ribaux.

Comme vous l'aurez peut-être déjà entendu suite à la session du Grand Conseil le 19 février dernier, nous pouvons vous assurer que vos craintes sont infondées. En effet, comme il l'a affirmé lors des débats en marge de la motion 20.118 « Maintenir la pratique actuelle de la LoRo est primordial », le Conseil d'État proposera prochainement dans un rapport au Grand Conseil de maintenir le système de répartition actuel et il n'a pas l'intention de s'octroyer une partie des bénéfiques de la LoRo directement.

Cette question sera donc encore thématifiée par le Grand Conseil lors du traitement du rapport susmentionné (qui portera sur un projet de décret portant adhésion du Canton de Neuchâtel au Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA) et à la Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) ainsi que sur un projet de loi d'introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LILJA)). Toutefois, étant donné que la Motion 20.118 a été acceptée par 90 députés (contre 14), votre préoccupation est également largement partagée par les autorités cantonales neuchâteloises et l'issue de ces discussions laisse donc déjà présager un résultat qui devrait vous satisfaire.

En espérant ainsi avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Madame la présidente, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Jean-Nathanaël Karakash



Conseiller d'État

Copie à : secrétariat général du DJSC